



# GROUPE LOTUS

ONG DES DROITS DE L'HOMME ET DE DEVELOPPEMENT

Membre de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H.)

Tél. : (+243) 81 085 99 65 - (+243) 81 89 90 950 Fax : 00.873.762.014.332

E-mail : [groupelotusrdc@yahoo.fr](mailto:groupelotusrdc@yahoo.fr)

---

## Communiqué de presse n°0016/GRAL/KIS/2009

### Enlèvement et Transfert à Kinshasa de M. Amisi Madjuto Olivier Marcel, membre de l'ONG « Paix sur Terre »

Le Groupe LOTUS, organisation congolaise de défense des droits de l'homme basée à Kisangani en RDC, est profondément préoccupé de l'enlèvement de Monsieur **Amisi Madjuto Olivier Marcel**, le vendredi 16 octobre 2009 à Kisangani, par les services de sécurité.

En effet, par un avis de recherche daté du samedi 17 octobre 2009, la famille AMISI déclare avoir perdu contact le vendredi 16 octobre 2009 entre 22 heures et 23 heures avec l'un de ses membres, en la personne de Monsieur **Amisi Madjuto Olivier Marcel**, membre de l'ONG « Paix sur Terre » dont le Président est **Me Firmin Yangambi Libote**, arrêté depuis le 27 septembre 2009 à Kisangani et transféré à Kinshasa par l'Agence Nationale de Renseignement (ANR). D'après les déclarations du Ministre congolais de la Communication et Médias, Me Firmin Yngambi Libote est poursuivi pour convoi de cargaison d'armes et tentative d'organisation d'un mouvement insurrectionnel à Kisangani.

Au sein de l'ONG « Paix sur Terre », **M. Amisi Madjuto Olivier Marcel** occupe les fonctions de chargé de Relations Publiques. Dans sa vie civile, il est auditeur-comptable agréé bien connu dans la ville de Kisangani et Chef de Travaux à l'Institut Supérieur de Commerce de Kisangani (ISC/Kisangani), résidant sur l'avenue de l'Industrie, Immeuble SONAS, Appartement n°1 dans la commune de la Makiso à Kisangani.

A en croire aux témoignages recueillis, M. **Amisi Madjuto Olivier Marcel** a été enlevé le vendredi 16 octobre 2009 devant le Night-Club dénommé « Karaoke » sis avenue Musibasiba (entre l'Hôtel Wagenia et la Résidence Zambeke) dans la commune Makiso à Kisangani. En effet, suite au coup de téléphone reçu quand il était en train de partager un verre de bière avec ses amis, il s'est retiré vers l'extérieur pour la communication. Subitement, deux hommes ont surgi et l'ont maîtrisé et jeté dans une Jeep de couleur rouge, pour une destination inconnue.

L'on se souviendra que dans son communiqué de presse n°0015 du 02 octobre 2009, le Groupe LOTUS avait stigmatisé la recherche des membres de l'ONG « Paix sur Terre » et des proches de Me Firmin Yangambi à Kisangani par les services de sécurité.

Par son communiqué de jeudi 22 octobre 2009, diffusé à la Radio Télévision Congolaise (RTNC), le Gouverneur de Province invite la population de la Province Orientale en général au calme et celle de Kisangani en particulier. Il promet que tous les complices de Me Firmin Yangambi seront appréhendés et traduits en justice. Est-ce dans cet esprit que M. Amisi était-il arrêté et transféré à Kinshasa ?

Le Groupe LOTUS considère que cette « arrestation » de **M. Amisi** par les agents de l'ANR viole de manière flagrante l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par la RDCongo depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1976 qui dispose en substance que « tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour de motifs, et conformément à la procédure prévus par la loi », lesquelles dispositions sont reprises à l'article 17 de la Constitution du 18 février 2006 de la RDCongo.

C'est pourquoi le Groupe LOTUS exhorte le Gouvernement congolais à :

- instruire ses services de sécurité, en particulier l'Agence Nationale de Renseignement, de respecter les formes légalement prescrites en matière d'arrestation et de détention des personnes soupçonnées d'avoir commis des actes infractionnels ;
- dévoiler le lieu de détention de M. **Amisi**;
- lui permettre d'entrer en contact avec son Conseil et sa famille conformément à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par la République Démocratique du Congo.

Fait à Kisangani, le 22 octobre 2009.

Pour le Groupe LOTUS,

Dismas Kitenge Senga  
Président